

EGALITE PROFESSIONNELLE



Conformément à la loi N°2018-771 du 5 septembre 2018 et au décret n°2019-15 du 8 janvier 2019, l'association Albatros 08 a répondu à ses obligations concernant le calcul de l'index de l'égalité femmes-hommes pour l'année 2019 et a transmis les résultats à la D.I.R.E.C.C.T.E. le 28 février 2020.

La note globale de l'index est de 97/100.